

**AFFAIRE N° 1 - Travaux en régie confiés au Service des Ponts et Chaussées (Plans de la Préfecture).**

**M. PICARD donne lecture du rapport :**

**Messieurs, Messieurs,**

Les travaux d'aménagement de la Flaque de la Préfecture ont nécessité la mise en oeuvre d'un matériel coûteux que la Commune a loué au Service des Ponts et Chaussées.

*Approuvé*  
*H. Buis, le 22 avril 1965*  
*Le Secrétaire général*  
*Amédée Chichard*

16

Le Service des Ponts et Chaussées a également mis à la disposition de la Commune la main-d'oeuvre nécessaire.

La somme de détachements des journées d'ouvriers employés à ce travail s'élève à 167,304, francs.

La dépense correspondante a été imputée sur les disponibilités des chapitres 611 - 612 et 613 du budget primitif 1964.

Messieurs et Messieurs, je vous demande de bien vouloir ratifier les dispositions qui ont été prises à ce sujet par l'administration communale.

**Je mets la question aux voix ./.**

**Adopté à l'unanimité.**